

*Pour FO, aucun
personnel ne doit
payer ou s'endetter
pour avoir le droit
de travailler dans
l'Education nationale
tout en poursuivant
ses études !*

« La refondation de l'école fait sa rentrée »* en rémunérant les nouveaux personnels moins de 700 € par mois !

Alors que des milliers de professeurs ont manifesté le 10 septembre avec les salariés du public et du privé contre l'allongement de la durée de cotisations du plan Ayrault qui confirme et aggrave la réforme Fillon sur les retraites, V. Peillon pratique le même langage : la rentrée 2013 c'est les réformes précédentes maintenues, les salaires au plus bas, des droits qui s'effacent.

Pour les stagiaires 2013, les admissibles 2014, les nouveaux contrats, (EAP, contrats d'avenir), c'est une politique de conditions de travail dégradées, de baisse des salaires pour tous les nouveaux personnels dans les écoles et les établissements du second degré.

Pour FO, 2013 est bien une rentrée de rigueur pour tous les nouveaux collègues.

- les emplois d'avenir professeurs effectueront entre 12 et 15h 30 par semaine, sur 36 semaines, pour 490€ bruts mensuels,
- les admissibles 2014 perçoivent moins de 700 € nets, et s'ils sont admis en 2014, ils toucheront 300 € de moins que les stagiaires actuels.
- les stagiaires 2013 ont les mêmes conditions qu'en 2012 : une seule décharge de 3 heures, une formation la plus part du temps réduite, quand ce ne sont pas des emplois du temps impossibles, des classes à examens, des CP ou CM2, des classes surchargées, des affectations sur plusieurs établissements éloignés des centres universitaires.

Pour FO, ces conditions ne sont pas tolérables.

Les stagiaires 2013 et les admissibles 2014 ont été convoqués dès le 26 août, parfois même avant.

Certains ont fait plus de 200 kms, et tout cela gratuitement !

FO demande au ministre le remboursement des frais engagés par les personnels alors qu'ils ne sont pas encore rémunérés !

Les EAP, les admissibles 2014, doivent poursuivre leurs études pour que les contrats soient validés ; ils ont payé des droits universitaires, la part sécurité sociale, la mutuelle.

Le Ministre doit prendre immédiatement les dispositions pour la prise en charge des frais de déplacement et d'inscription. C'est ce que revendiquer FO, cette question est urgente !

Pour FO, aucun personnel ne doit payer ou s'endetter pour avoir le droit de travailler dans l'Education nationale tout en poursuivant ses études !

C'est en ce sens que la FNEC FP-FO s'adresse au Ministre.

Montreuil, le 17 septembre 2013.

* page d'accueil du site du ministère de l'éducation nationale.